tion critique à Roubaix, à Armentières et à Lille, et que tous les organes républicains, officieux ou non officieux, cherchent à faire le silence au sujet de ces événements. Serait-ce que dans le camp des gauches on se sent responsable, au moins dans une certaine mesure, des réclamations des travailleurs et de l'impossibilité pour les patrons d'y faire droit ? L'indifférence de nos gouvernants à l'endroit de toutes les questions économiques, traité de commerce, révision de tarifs, est malheureusement doublée d'une insouciance égale à l'égard des prédications socialistes qui peuvent se produire en toute liberté, et dans ces conditions, il n'est pas difficile que la moindre étincelle suffise pour mettre le feu aux poudres.

En tout cas, si les ouvriers croient avoir des amis dans le camp radical qui fait grand bruit, au dedans comme au dehors du Parlement, de ses sympathies et de son dévouement pour les classes laborieuses, ils doivent être édifiés à l'heure actuelle sur la valeur de ces protestations. Au rebours de 1848, où les partisans du droit au travail et les fauteurs de réformes sociales transportaient leur personne dans les centres industriels pour calmer les ouvriers, pas un de nos modernes radicaux, si bruyants lorsqu'il s'agit de revendications politiques, M. Louis Blanc pas plus que MM. Nadaud, Tolain et les autres orateurs du Congrès ouvrier de Marseille, ne songe à remuer seulement le petit doigt sinon pour réconcilier les ouvriers et les patrons, au moins pour apaiser l'effervescence actuelle et l'empêcher de se propager dans les autres centres industriels. C'est la doctrine du laisser-faire dans son épanouissement le plus complet, puisque jusqu'à présent on avait cru que, applicable seulement aux matières économiques et politiques, l'ordre public en était exclu.

Mais que dire de l'indifférence du Gouvernement si, comme l'écrit le *Times*, d'après les indications de son correspondant de Paris, « de l'argent arrive secrètement du côté de la frontière belge pour encourager la grève ? On a ouvert une espèce de croisade en faveur du désordre, pour amener simultanément des soulèvements dans des centaines de localités et paralyser ainsi l'action de l'armée. »

C'est évidemment l'intervention de l'internationale que signale là M. de Blowitz, et cette intervention il est du devoir du ministère de l'empêcher et de la surveiller. C'est à ce propos qu'une interpellation serait utile et opportune, puisqu'elle aurait au moins pour résultat d'éveiller le Cabinet endormi et de l'obliger sinon à faire quelque chose, au moins à nous dire si, comme l'affirme le communard Amouroux dans le *Mot d'Ordre*, les grèves actuelles sont « menées par des intéressés qui, non contents de leurs organes en France, inspirent des journaux étrangers pour insulter aux travailleurs et préparer par des excitations malsaines une hideuse besogne à la troupe. »

Les conservateurs, qui sont visés par cette dénonciation, ont évidemment le droit de demander au gouvernement ce qu'il en pense.

Les rapports administratifs reçus du chef-lieu du Rhône sont, paraît-il, unanimes pour annoncer que Blanqui sera élu le 23 mai. La propagande faite en faveur de sa candidature dépasse tout ce qu'on a vu jusqu'à présent, et la pression est telle que les dissidents du Comité central n'ont pu réussir à faire acclamer dans des réunions publiques leurs candidats. Partout c'est Blanqui qui l'emporte. Les feuilles communardes qui, comme la *Justice*, la *Lanterne*, le *Citoyen*, le *Mot d'Ordre*, le *Petit Parisien*, le *Prolétaire* et l'*Egalité*, soutiennent Blanqui, et ont ouvert des souscriptions pour subvenir aux frais de son élection, elles sont expédiées à Lyon par ballots et leurs recommandations jointes à celles des autres feuilles locales tendent à accroître les chances du vieux socialiste. Aussi commence-t-on à s'émouvoir à la Chambre d'une éventualité considérée jusqu'à présent comme irréalisable, celle d'une seconde édition de l'élection de Bordeaux.

Le *Siècle*, en sa qualité d'organe de M. Brisson, le jacobin par excellence, essaie aujourd'hui des grands moyens; il adjure les électeurs de la Croix-Rousse, au nom de la *Déclaration des droits de l'homme, au nom de la Constitution de l'an II*, de répudier les sophismes des radicaux partisans de l'amnistie en refusant de voter pour Blanqui.

Ne trouvez-vous pas que le *Siècle*, en s'exprimant de la sorte, est plus que jamais le Joseph Prud'homme légendaire avec son sabre toujours prêt à défendre comme à combattre nos institutions ?

Les cours de la Bourse de ces jours derniers témoignent surabondamment de ce que j'écrivais en commençant, au sujet de l'indifférence du monde des affaires à propos des incidents parlementaires relatifs au droit de réunion. Les variations du marché ne relèvent pas plus de la politique intérieure que de la politique extérieure ; et le droit de la réunion aussi bien que le réveil de la question d'Orient, n'ont rien à voir dans la lourdeur du moment. Cependant, il serait inexact de prétendre que le développement des grèves ne constituera pas pour les capitalistes et nombre de spéculateurs un point noir à l'horizon.

En attendant, ce qui se passe à la Bourse est l'équivalent d'un mouvement de pendule. Les uns ont acheté du ferme et vendu des primes en même temps, ce qui a amené de la hausse; les autres ont acheté des primes avec l'intention de revendre du ferme et leurs ventes ont amené de la baisse. C'est donc le pur mécanisme du marché qui en a amené les variations, et si rien ne vient secouer cette atonie, il y a lieu d'espérer aussi que rien n'en viendra troubler le calme.

Le dernier bilan de la banque présente les différences suivantes : une augmentation de l'encaisse de 2,741,000 fr.; du portefeuille de 25,506 521,16; de la circulation des billets de 22.374,000 fr. Les comptes courants des particuliers ont perdu 40,373,000 fr. Les bénéfices de la semaine s'élèvent à 612.000 fr.

Aujourd'hui, la Bourse a été peu active. Une réaction de quelques centimes a eu lieu sur nos rentes.

C'est vers la fin du marché qu'on a appris d'une manière à peu près certaine la déconfiture de M. Lepère. On ne dira plus Lepère-Cazot ni Lepère-Constans. Dès hier, dans le conseil tenu après midi, M. Lepère annonça son intention de battre en retraite. Il a exprimé la même résolution dans le conseil tenu aujourd'hui, dans la matinée. La remise officielle de la démission n'a pas encore eu lieu, mais on est autorisé à croire qu'il ne reviendra pas sur sa détermination.

On débat en ce moment la question de savoir qui remplacera M. Lepère. Les uns disent que M. Cazot passera à l'intérieur, les autres soutiennent que M. Constans, sous-secrétaire d'Etat, est sur les rangs pour devenir ministre. Cette candidature est beaucoup discutée et l'on croit que la combinaison est bonne. En ce cas, la justice serait donnée à M. Goblet. Ceux qui tiennent pour ce dernier n'ont peut-être pas tort, par ce bon temps de tours de.... muscades.

Ainsi que je vous l'annonçais, hier, la séance d'aujourd'hui a été très-mouvementée après les nombreux pourparlers d'hier soir et de ce matin, un accord entre le gouvernement et la commission du droit de réunion a été jugé impossible. Voici les bases de la transaction que proposaient MM. Lepère et Cazot : « Considérant que le maintien pur et simple de la législation de 1790 et 1791, proposée par la commission, était de nature à affaiblir l'autorité du pouvoir central, les ministres ont demandé l'insertion dans la loi de dispositions renfermées dans l'article 15 de la loi du 18 juillet 1837.» Aux termes de cet article, les préfets et les agents administratifs peuvent être substitués au maire dans des cas déterminés. En outre, pour les réunions publiques, il institue trois avertissements successifs du commissaire de police, à la suite desquels commence seulement la responsabilité du bureau de la réunion.

Ces dispositions législatives ont été repoussées par la Commission qui a persisté en outre, dans le rejet de l'article 9 du projet du gouvernement.

C'est à la suite de cette fin de non recevoir que la délibération de la Chambre a été ouverte.

M. Giraud (des Deux Sèvres), rapporteur de la Commission, est venu tout d'abord à la tribune pour poser la question. Il a si bien rempli sa tâche, qu'il a été désavoué, à la fois par le ministère et par M. Louis Blanc, président de la Commission. « Ce n'est pas cela du tout » s'est écrié M. Louis Blanc; et M. Giraud reste interdit, on nageait en plein gâchis. C'était déjà fort bien. Chacun s'exclame et tout le monde barbotte. Enfin M. Cazot intervient et prononce un long discours qui calme un peu les nerfs des membres de la gauche.

M. Cazot a été adroit. Il a représenté le nouvel article du gouvernement, non plus comme une machine de guerre contre les radicaux, mais comme un frein « pour les réactionnaires ». Alors, les gauches ont été tout oreilles et ont trouvé que le système « d'arbitraire et de tyrannie » contre lequel on vociférait hier, pouvait avoir du bon. La réussite de M. Cazot a donc été complète.

Par 266 voix, d'autres 263, contre 203, le nouvel article du gouvernement a été adopté au milieu d'une agitation des plus vive.

Voici à peu près le projet du gouvernement.

» Un fonctionnaire de l'ordre administratif ou judiciaire pourra être délégué dans les départements par les préfets et à Paris par le préfet de police, pour assister aux réunions publiques.

» Après trois avertissements du fonctionnaire, si l'orateur commet un délit, le bureau encourra la responsabilité mentionnée dans les articles précédents.

» Il n'est rien innové aux dispositions des lois de 1790, 1791 et 1837. »

J'ai dit plus haut que le succès de M. Cazot avait été complet ; j'aurais dû dire à peu près satisfaisant ; car la majorité du cabinet a disparu à propos d'un amendement de M. Maigne combattu par le gouvernement. Cet amendement a été adopté par 234 voix contre 220. Sur ce point, le cabinet a été battu. Enfin, sur l'ensemble de l'article 9, le gouvernement ne l'a emporté que par 264 voix contre 223. En somme la situation du ministère est plus que précaire.

Dans le vote final l'extrême gauche s'est abstenue.

M. Godelle, si brutalement frappé de la peine de l'exclusion des séances de la Chambre pendant quinze jours, est rentré aujourd'hui pour la première fois, dans l'enceinte du palais législatif. Il a donc pu assister aux péripéties de cette misérable lutte entre les divers groupes des gauches.

Comice agricole de l'arrondissement de Lille

Séance du 5 mai 1880

Présidence de M. Demeunick.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

M. le président donne lecture d'une lettre de M. Dubreucq Pérus de Marquette-Lille, mettant à la disposition des cultivateurs et nourrisseurs de bestiaux et de volailles, un produit appelé gluten pur, et mélange de son et de gluten de maïs, le tout en pâte, avec instruction pour son mode d'emploi.

Plus, une lettre de M. le préfet du Nord, demandant à être renseigné sur la situation des produits en terre, avec prière de le tenir au courant toutes les quinzaines sur les faits qui s'accompliront à cet égard.

M. Hellin est chargé de donner satisfaction à la demande, de M. le préfet.

M. Tripier fait part de la mort de M Delerue, agriculteur-grainetier à Lille, membre du Comice.

M. Butin donne communication d'une lettre qu'il a reçue d'un cultivateur qui a assisté à la réunion générale des présidents et délégués des Sociétés agricoles tenue à Paris le 3 mai, concernant les intérêts de l'agriculture. Elle a désigné M. Baucarne pour faire partie du bureau de cette assemblée.

Cette communication a été accueillie avec la satisfaction la plus vive.

Réceptions et présentation de nouveaux membres.

M. Ladureau rend compte des démarches qu'il a faites, sur sa demande, auprès des concessionnaires actuels de la vente du Guano du Pérou, MM. Rau, Vandenabeele et Compagnie à Dunkerque, pour obtenir d'eux qu'ils vendent désormais leur guano avec garantie d'un chiffre minimum d'azote et d'acide phosphorique, ou avec une numération particulière des sacs et de leurs plombs qui permette à l'acheteur de connaître de suite si on lui vend un guano riche, médiocre ou pauvre.

Il expose les motifs pour lesquels les concessionnaires n'ont pu accéder à cette demande, et la marche qu'ils suivront actuellement dans leurs ventes.

Les procédés de vente actuels constituent un très grand progrès sur ce qui se faisait anciennement. L'acheteur possède maintenant des garanties très suffisantes pour pouvoir contracter des marchés, sans redouter aucune surprise.

M. Ladureau montre quel essor a pris la vente du guano cette année par suite de ces mesures réellement efficaces, par suite aussi de la bonne qualité de la majeure partie des changements arrivés depuis la nouvelle concession, et, enfin, du prix élevé des nitrates de soude.

Le Comice décide que la note que M. Ladureau lui présente sur cette intéressante question sera publiée dans les Annales.

Dans une étude sur la fraude dans la vente des engrais, qu'il a présentée au Comice dans une précédente séance, M. Landureau avait dénoncé les procédés odieux dont se servent quelques marchands d'engrais pour surprendre la bonne foi des cultivateurs et avait désigné entre autre la maison T... de M... Il tient à faire connaître au Comice que le marchand qu'il a ainsi désigné et signalé à son attention n'a rien de commun avec la maison T de cette même ville, maison fort honorablement connue qui ne vend ses produits que sous le contrôle de la station agronomique et ne saurait être confondue par conséquent avec celle dont nous poursuivons les agissements délictueux.

M. Ladureau termine sa conférence en conseillant encore aux cultivateurs de s'adresser directement aux producteurs d'engrais et d'éviter ainsi de payer des commissions parfois énormes à des commissionnaires dont ils peuvent parfaitement se passer, et enfin de choisir de préférence les maisons de productions qui sont placées directement sous le contrôle et la surveillance de la station agronomique.

M. Mélisse, tout en rendant hommage aux bonnes intentions de M. Ladureau, fait remarquer que la culture ne peut plus, dans ses transactions, se passer d'intermédiaires lui accordant du crédit, elle est donc aujourd'hui réduite à attendre des jours plus prospères pour suivre les conseils du préopinant.

Finalement, après certaines considérations sur la valeur des titres de dosages et l'azote contenu dans différentes qualités de guanos par plusieurs membres, M. Mélise fait part à la réunion que certains lins dépérissent dans le canton de Quesnoy et que l'on se trouve dans la nécessité d'en labourer.

M. Ladureau se dispose à suivre sur les lieux une étude des causes de cette situation ainsi que sur certains germes destructeurs de la betterave, qui lui sont signalés de différents points de l'arrondissement.

La séance est levée à midi et demi.

Société Industrielle du Nord de la France

Assemblée générale mensuelle du 27 avril 1880

PRÉSIDENCE DE M. MATHIAS

M. Van Hende, président de la commission du musée de numismatique, demande au nom de cette commission, des spécimens des jetons et medailles de la Société. — Le conseil a consenti et l'assemblée ratifie sa décision.

La Société scientifique industrielle de Marseille et l' « Institution of mechanical Engineers, » accusent réception, avec remercîments, de l'envoi du travail de M. Cornut, sur l'*étude géométrique des distributions de vapeur*.

La commission de formation d'une société de géographie dans le Nord demande l'autorisation de faire déposer à la Société une liste d'adhésions.

L'assemblée se montre très-sympathique à cette sérieuse et utile création; elle décide, sur la proposition de M. le président, que la Société se fera inscrire d'abord en nom collectif, et que les sociétaires qui désireront prendre part aux travaux de la Société de géographie du nord de la France pourront donner leur adhésion au secrétariat qui la fera parvenir à qui de droit.

La bibliothèque a reçu les ouvrages suivants :

1° A titre de don ou d'hommage :

N° 601. De M. Renouard. Etudes sur le lin, fasc. 66 à 69.

N° 603. De M. Maxime Lecomte. La vocation d'Albert (enseignement du droit).

N° 604. Fichet et Périssé. Chauffage par gazogènes.

N° 605. Chambre de commerce de Roubaix, le tome V de ses archives.

2° Par voie d'acquisition :

N° 602. Géographie d'Elisée Reclus, fascicules 297 à 304.

Il est donné lecture du tableau des présentations ; sept candidats y sont inscrits sur la proposition de M. Ladureau, auquel se sont adjoints MM. Corenwinder, Kuhlmann fils, Edouard Agache, Louis Bigo, Wauquier. — L'assemblée, sur la proposition du président, remercie M. Ladureau du zèle qu'il apporte aux intérêts de la Société.

M. le président donne lecture de l'état de 60 jetons de présence acquis au 31 mars (1er trimestre). Ces jetons sont distribués aux ayant-droits présents à la séance ; les autres les recevront par les soins du secrétariat.

M. Ladereau communique le résultat de ses études sur la composition chimique de la graine de lin des divers pays. Il développe les causes de la grande supériorité des graines d'origine russe et étudie les moyens par lesquels on pourrait peut-être s'affranchir un jour de l'impôt considérable que paie chaque année l'agriculture française à la Russie par l'importation de ses graines de semences. Il a opéré sur ce sujet un grand nombre d'analyses qui révèlent des faits entièrement nouveaux et dont les conséquences pratiques peuvent être considérables.

Quelques observations sont échangées au sujet de cette communication. M. Adrien Bonte fait ressortir l'enorme importance commerciale de la graine de lin. Il l'explique par l'application de plus en plus répandue et de plus justifiée du tourteau de lin pour l'alimentation du bétail ; il y a donc là non-seulement un intérêt commercial, mais un intérêt plus puissante encore pour l'agriculture et la production de la viande.

M. Alfred Renouard fait remarquer que l'observation faite par M. Ladureau au sujet de la dominante a une grande importance. M. Georges Ville avait affirmé que cette dominante était la potasse ; les recherches de M Ladureau semblent prouver que c'est là une erreur. Déjà M. Deherain avait avait émis un doute à cet égard.

M. Renouard rappelle à ce sujet les expériences de M. Leireins, de M. Corenwinder et finalement de M. Alexandre Lefebvre dont le but était de procéder à la culture continue du lin au moyen des engrais potassiques : il est reconnu aujourd'hui que l'on n'a jamais pu arriver au but que l'on poursuivait, et que, si la potasse a une influence bienfaisante sur la culture du lin comme sur d'autres cultures, elle ne constitue pas l'élément la plus indispensable à cette culture ainsi qu'il était admis jusqu'aujourd'hui.

M. Corenwinder insiste sur les procédés de culture.

M. Paul Sée donne lecture d'une notice sur les foyers à étages, système Perret. Ces foyers, destinés par l'inventeur à tirer partie des poussières menues de pyrites, pour en extraire la totalité du souffre, ont été appliqués ensuite, avec grands succès, pour bruler tous les combustibles pulvérulents et pauvres qui n'ont pas la propriété de s'agglutiner sous l'action du feu. Ces foyers permettent d'utiliser une foule de matières qui jusqu'alors restaient sans emploi, entre autres les poussières de charbons maigres et anthracites, les houilles pauvres et impures, les toues de schiste, les poussières de coke la sciure de bois, la tannée, le bois de teinture, la tourbe menue, le fraisil des foyers, les suies de résidus et autres résidus.

M. l'abbé Vassart entretient la Société industrielle de l'éclairage électrique par la pile et la lampe-revolver de Thommasi. Il expose les objections les plus sérieures à l'emploi de la pile et promet de donner les résultats d'essais pratiques avec la lampe, laissant de côté la question du mérite de l'invention dont MM. Reynier et Werdermann réclament leur part.

M. A. Renouard demande à l'auteur s'il a étudié l'eclairage électrique au point de vue de l'hygiène, et principalement de l'hygiène de la vue. — M. l'abbé Vassart répond qu'il s'en est occupé ; il en a fait l'objet d'une étude complète qu'il se propose de présenter prochainement à la Société.

ROUBAIX-TOURCOING

et le Nord de la France

LES GRÈVES

Roubaix

La soirée du 15 Mai

Le calme le plus complet n'a cessé de régner pendant toute la soirée de samedi. Pas un groupe n'a été vu, pas un chant n'a été entendu. Quelques curieux — une centaine environ — ont bien stationné jusqu'à dix heures, sur la Grand'Place, en face de la Mairie. Mais ce fut tout.

Cependant le service de patrouilles a fonctionné pendant toute la nuit.

Les renseignements qui nous arrivent des différents points de la frontière belge où les fraudeurs avaient l'habitude de se réunir nous apprennent qu'on n'y a vu que très peu de monde aujourd'hui.

***

La journée du 16 mai

La ville a présenté hier l'aspect animé des jours de fêtes. Grâce à un soleil manifique, les promeneurs ont été très nombreux. Rien n'eût pu faire croire à l'existence de la grève; il n'y a pas eu d'attroupements. Les conversations générales semblaient favorables à la rentrée dans les ateliers pour demain mardi.

Nous accueillons ces heureux symptômes avec l'espoir que les faits viendront les confirmer.

***

Plusieurs détachements de troupe de cavalerie et d'infanterie ont encore traversé Roubaix, hier. Ils se dirigeaient vers la frontière où sont échelonnés en ce moment environ trois mille soldats.

On nous écrit de Compiègne que le 51e régiment d'infanterie, en garnison à Beauvais, et le 13e dragons, en garnison à Compiègne, ont été consignés, avec ordre de se tenir prêts à partir pour le Nord.

***

Samedi, à une heure, des grévistes ont essayé de s'opposer à la rentrée des ouvriers d'un tissage de la rue de l'Alouette. Ils ont injurié ces ouvriers et proféré contre eux des menaces. La police, informée de ces faits par un employé du tissage, est arrivée pour y mettre un terme; mais les perturbateurs avaient, quelques minutes auparavant, jugé prudent de disparaître.

Deux d'entre eux, considérés comme meneurs, sont activement recherchés.

Nous constatons que les ouvriers n'ont pas plus prêté l'oreille aux invites qui leur ont été adressées qu'ils ne se sont émus des menaces dont ils ont été l'objet. Ils ont continué à travailler.

***

La journée du 17 Mai

De fortes patrouilles de cavalerie parcourent les routes longeant la frontière ou y aboutissant.

Il y a de la troupe dans tous les villages et hameaux.

Les soldats font le service de campagne ; ils en ont, du reste, la solde et les vivres.

Des grand'gardes sont établies. Des télégraphes routiers sont installés. On voit à chaque instant des estafettes qui arrivent du quartier général de Tourcoing.

Hier après-midi, on disait à Wattrelos que plusieurs milliers de grévistes étaient massés aux environs de Neuville-en-Ferrain et se disposaient à forcer le passage avec des marchandises de contrebande. Des chasseurs venaient, ajoutait-on, de recevoir l'ordre de se porter dans cette direction.

Nous pouvons affirmer qu'aucun rassemblement de grévistes n'a eu lieu hier, ni à Neuville ni sur aucun point de la frontière.

Hier matin, un détachement français a pénétré assez avant dans le hameau du Risquons-Tout, et a naturellement rebroussé chemin aussitôt qu'on eut fait remarquer à l'officier commandant qu'il était sur le territoire belge.

Sans les patrouilles qu'on rencontre et les factionnaires qui montent la garde aux différents postes, la journée d'aujourd'hui ressemblent à tous les lundis de la Pentecôte à Roubaix. Nous n'avons aucun incident particulier à signaler.

***

On nous assure qu'un grand nombre d'arrêtés d'expulsion auraient été pris contre des Belges compromis dans les troubles de la semaine dernière. Nous croyons même pouvoir affirmer que plusieurs d'entre eux ont reçu un commencement d'exécution cette après-midi. Plusieurs individus, signalés comme meneurs, ont été arrêtés.

En agissant ainsi, l'autorité a voulu délivrer de toute pression les ouvriers désireux de reprendre le travail.

Wasquehal

C'est par erreur qu'on a annoncé qu'une grève avait éclaté chez M. A Kuntz, à Wasquehal. Aucune suspension de travail n'a eu lieu dans cet établissement.

***

Nous sommes heureux d'apprendre que par suite d'une entente intervenue entre MM. Hannart frères et leurs ouvriers, la reprise du travail aura lieu demain dans les teintureries et apprêts de Roubaix et de Wasquehal appartenant à ces industriels.

Tourcoing

La garnison provisoire dont Tourcoing se trouve actuellement pourvue donne à la ville, un mouvement d'animation inaccoutumé.

Ce ne sont que courriers à cheval, ordonnances pressées, escadrons qui passent.

On a échelonné des postes militaires tout le long de la frontière; les chasseurs à cheval font le service permanent d'aller et retour, entre ces postes.

Une nouvelle compagnie du 110e de ligne est arrivée, hier, à Tourcoing. La précédente est allée se caserner à Neuville.

Halluin

Les grèves sont absolument terminées. Tous les ouvriers, sans exception, sont rentrés aux usines, samedi matin. Ils ont vite compris combien les grèves leur étaient préjudiciables dans les conditions où elles se sont produites.

Les derniers ouvriers revenus au travail, sont 10 tisseurs de la FABRIQUE DE TOILES GRATRY qui ont réintégré l'atelier samedi, à 9 heures du matin.

***

On nous écrit de Menin :

« Toute la gendarmerie a été sur pied, pendant la semaine dernière. Elle a été renforcée.

» Le commissaire du district et le procureur du roi, en résidence à Courtrai ont passé la journée de samedi à Menin. Ils étaient accompagnés du lieutenant de gendarmerie d'Ypres.

» Les mandataires du gouvernement se sont rendus compte de l'état de la situation ouvrière.

» Nous apprenons, de source certaine que le gouvernement belge, fait faire actuellement des études sérieuses sur les grèves et le moyen d'y remédier. On sait que le bassin houiller de Charleroi est souvent victime de ce genre de crise. »

Lille

Dimanche matin, vingt chauffeurs de l'usine à gaz de Wazemmes se sont mis en grève. Ils réclamaient 5 francs par jour au lieu de 3 francs 75.

Cette grève, peu importante par le nombre, a failli prendre une extension inattendue. Une foule de chauffeurs des usines, si nombreuces dans le quartier, étaient venus voir comment les choses se passeraient et ils faisaient mine de vouloir empêcher les autres ouvriers de rentrer. Deux ouvriers gaziers ont été arrêtés ; ils s'appellent Devenise et Vandecostyne. Ce dernier est un expulsé.

Ce matin, lundi 15 des grévistes sont rentrés. Trois manquent encore à l'appel et deux sont arrêtés. ainsi que nous venons de le dire. La femme de l'un d'eux est austi recherchée pour avoir essayé d'empêcher les ouvriers de reprendre le travail.

On parle beaucoup aujourd'hui de l'agitation qui se manifeste parmi les ouvriers de la grande usine de Fives. On craint leur mise en grève pour demain.

Les mécaniciens, fondeurs, etc, ont eu hier leur réunion dans les salons Meurisse. Ils ont voté la résistance. Mardi ils refuseront donc probablement le travail.

Le commissaire de police du 7e arrondissement (Wazemmes), M. Simon a concentré dans ses bureaux les livrets des grévistes.

***

Une partie des ouvriers de M. Mamet, rue de l'Ouest, ont demandé à reprendre le travail. M. Mamet a consenti à faire abandon des amendes que les grévistes ont encourues pour absence. Au sujet des modifications de tarifs, il a promis d'imiter ses confrères d'Armentières.

Armentières

La soirée de vendredi

En revenant de la frontière, les grévistes rencontrèrent à l'Attargette un poste de de douaniers renforcé par la gendarmerie. La plupart ne voulurent pas souffrir la visite, et ils se dirigèrent les uns vers la passerelle d'Houplines les autres vers Pont-de-Nieppe. Quelques uns passèrent la Lys sur des bâteaux.

A 7 heures, un escadron du 5e dragons est arrivé. Deux milles grévistes s'étaient portés devant la gare. Mais un piquet de gendarmerie suffit pour faire évacuer la place.

Vers 9 heures, quelques centaines de grévistes stationnaient encore sur la Grand-Place.

La pluie dispersa bientôt tous les rassemblements.

Le calme règne pendant toute la soirée. Des bandes de grévistes parcourent les rues de la ville jusqu'à dix heures.

Arrestations

Plusieurs arrestations insignifiantes on été faites.

On nous cite un maçon qui aurait été arrêté pour violences envers la force publique et qui a été ensuite relâché.

Un nommé Louvert, orinaire de Belgique, ayant insulté un gendarme qui le priait de passer sur le trottoir opposé à l'asile des aliénés, a été arrêté.

Les mesures de protection

Voici un avis qui vient d'être affiché devant tous les tissages mécaniques et devant toutes les filatures :

Ouvriers et chers concitoyens,

Je sais que la plupart d'entre vous désirent reprendre leur travail qu'ils n'ont quitté qu'à regret, contraint par l'intimidation ou cédant à l'entraînement.

Tous comprennent que la situation actuelle ne peut se prolonger, et qu'il est indispensable pour la famille de reprendre le chemin de l'atelier.

Demain matin, toutes les portes des usines seront ouvertes, je vous exhorte à y entrer.

Vous n'avez rien à craindre.

Une protection énergique vous mettra à l'abri de tout danger.

Fait en Mairie, le 14 mai 1880.

Le maire d'Armentières,

A. MAHIEU.

La décision suivante a été prise par tous les patrons : Tout ouvrier qui ne sera pas rentré lundi matin dans les ateliers sera considéré comme ne voulant plus faire partie de l'établissement auquel il appartenait et devra aller chercher son livret chez M. le commissaire de police.

D'un autre côté, M. le commissaire de police vient de prendre pour les étrangers les mesures suivantes :

Tout ouvrier qui, à partir de lundi, ne pourra justifier de ses moyens d'existence sera considéré comme en état de vagabondage et reconduit à la frontière. Dès samedi, les fourneaux seront allumés partout, pour permettre aux ouvriers qui le désireraient, la reprise du travail.

***

Mouvement des troupes

Le 33e de ligne, est venu remplacer le 43e qui est parti à Roubaix.

Un escadron du 5me dragons, en garnison à St-Omer, est arrivé vendredi soir. On compte maintenant à Armentières environ 400 hommes d'infanterie, 105 de cavalerie, et 60 gendarmes.

Les chasseurs à cheval sont aussi partis à Roubaix.

***

La matinée de samedi.

Le plus grand calme règne en ville. De petites bandes d'ouvriers se rendent au Bizet. Beaucoup d'entre eux auraient voulu reprendre le travail ce matin, mais la crainte l'emporte encore.

Dans le tissage mécanique de M. Grenier, rue du Moulin. 30 ouvriers sur 210 sont rentrés à l'atelier. Il ne sont l'objet d'aucune violence.

D'autres viennent s'informer, mais en voyant le petit nombre de ceux qui travaillent, ils se retirent

M. le général Lefebvre est venu ce matin inspecter les postes de douanes, en compagnie de M. Mahieu, d'un officier de gendarmerie, et d'un capitaine d'état-major. Un plan de la frontière lui a été soumis. Il est reparti par le train de 10 h. 18.

Contrairement à ce qu'ont annoncé plusieurs journaux, le nombre des douaniers qui se trouvent au Bizet n'excède pas 20. Aussi la fraude n'est-elle empêchée qu'en partie. Cependant les grévistes se soumettent assez docilement à la visite.

On dit d'ailleurs que des mesures vont être prises, et que sur toutes les routes aboutissant à Houplines et à Armentières, des postes d'infanterie vont être places.

On annonce pour ce soir une réunion de la Chambre syndicale d'Armentières.

Malgré la déclaration si nette des patrons, il se trouve encore des ouvriers qui espèrent une augmentation, et qui ne peuvent se résigner à reprendre le travail aux mêmes conditions.

Les meneurs profitent de cette disposition d'esprit.

Nous en avons entendus qui, pour dissuader les grévistes de rentrer à l'atelier leur citaient ce fait que dans un établissement où l'on avait promis aux ouvriers dix centimes d'augmentation, le patron n'avait plus voulu en accorder que six, lorsqu'ils eurent repris le travail. C'est par de tels discours qu'ils retiennent leurs camarades. Il est évident que les ouvriers reprendront le travail beaucoup plus difficilement qu'ils ne l'ont quitté.

Ils se font peur l'un à l'autre. C'est à qui ne rentrera pas le premier.

***

La soirée de samedi.

Contre l'attente générale, le travail n'a été repris que dans quelques filatures: celles de MM. Dansette et Mahieu-Delangre.

Dans cette dernière filature, la moitié des ouvriers sont rentrés.

Dans le tissage de M. Mahieu-Delangre, 90 ouvriers travaillent.

Des ouvriers venant de la campagne pour se rendre à cette filature ont été rencontrés par les grévistes dans les sentiers avoisinant le Bizet et forcés de rebrousser chemin.

Les filatures de MM. Victor Pouchain et Hurtrel-Béghin marchent au complet.

Chez MM Coisne et Lambert, 15 ouvriers ont repris le travail.

Les filatures de MM. Cardon-Masson, Dubois et Charvet-Colombier marchent aussi en partie.

A Houplines personne n'est rentré. C'est surtout de ce côté que les ouvriers craignent d'être maltraités par les grévistes.

On voit peu d'ouvriers dans les rues ; des patrouilles de dragons peuvent seulement indiquer que la ville traverse une crise.

La grande question de la soirée est de savoir si les ouvriers accepteront leurs livrets.

On nous cite plusieurs établissements dans lesquels pas un ne l'aurait accepté.

Si cette conduite a des imitateurs, une reprise générale du travail aura lieu mardi.

***

Quatre-vingt délégués ont vu les patrons à six heures. Ceux-ci ont été unanimes à refuser toute concession ; ils ont répondu que les livrets seront déposés mardi chez tous les concierges, afin que ceux qui le désirent puissent aller les y prendre.

Pour ceux qui voudront rentrer, les amendes qui ont été frappées avant la grève seront seules retenues.

Les ouvriers sont restés calmes.

L'opinion générale est qu'ils reprendront le travail.

Nous apprenons que les ouvriers menuisiers et charpentiers, ont des vélléités de refuser demain le travail.

Est-ce un crime ?

On a découvert, ce matin, dans la partie du canal qui traverse le territoire de Wasquehal, le cadavre d'un individu résidant à Croix au hameau de l'Allumette, et qui avait disparu de son domicile depuis lundi matin.

Il se nommait Julien Hache, âgé de 35 ans, contre-maître de lavage au peignage Cauliez-Pollet, à Tourcoing.

Lundi soir, Julien Hache a quitté l'usine après le travail, en compagnie des frères Lefebvre. Ils se sont rendus ensemble à l'estaminet Delespierre, rue de Calais à Tourcoing d'où ils sont sortis à 11 heures du soir. Julien Hache s'est alors dirigé sur Croix, toujours avec ses deux compagnons. Arrivés au Boulevard, ils se sont assis tous trois sur un banc, et d'après le récit des frères Lefebvre, se seraient endormis.

Vers trois heures du matin, un des frères Lefebvre se serait reveillé et se serait aperçu que Julien Hache avait disparu. Depuis lors, on n'avait plus eu de nouvelles du malheureux contre-maître.

C'est à la suite d'actives recherches faites dans le canal par les soins du beau-frère de Julien Hache, que le cadavre a été trouvé ce matin. Le corps porte bien d'assez nombreuses traces de contusions, mais on croit qu'elles ont été occasionnées par la chute de Julien Hache, du haut en bas du talus.

Le noyé était père de quatre enfants.